

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 19 janvier 2023

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; Mme Véronique ANDRE ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT

Présent par procuration : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT
M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

10 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le budget de la Commune n'étant pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2022, et considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement, sans attendre le vote du Budget Primitif du nouvel exercice, il convient donc d'appliquer l'article L. 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits suivants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2023 :

N° cpte En M 14	Crédits votés au BP 2022	Montant des DM votés en 2022	Montant à prendre en compte et définissant les crédits à ouvrir	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (25%)	N° cpte en M57 abrégée à partir du 1 ^{er} janvier 2023
2315 Opération 67	490 000.00	28 274.96	461 725.04	115 431.26	231
2313	25 000.00		25 000.00	6 250.00	231
2315	38 144.90	2 200.00	35 944.90	8 986.22	231
Totaux			522 669.94	130 667.48	Au cpte 231

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide les crédits à reprendre au budget lors de l'adoption du Budget Primitif 2023 et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 19 janvier 2023

Le Maire, Guy HOCHARD

